



SAINT-LOUIS

Agglomération

Terres d'avenir

-ARRETE N° 2024/035-

Portant décision de souscrire une ligne de trésorerie de 2 000 000 euros
auprès du Crédit Mutuel

Le Président de Saint-Louis Agglomération,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 15 juillet 2020 portant délégations au
Président,

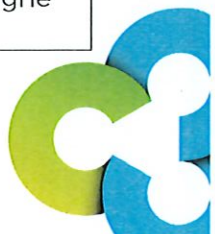
VU l'offre de financement du Crédit Mutuel



ARRETE :

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	Crédit Mutuel
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie interactive (LTI) Utilisable par tirages
Montant maximum	2 000 000.00 €
Durée maximum	12 mois
Taux d'Intérêt	Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,8 point
Base de calcul	Exact/360
Process de traitement automatique	Autorisation de crédit
Demande de tirage	Aucun montant minimum
Demande de remboursement	Aucun montant minimum
Paiement des intérêts	Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
Garantie	Néant
Frais de dossier	2.000 €
Forfait de gestion	Néant
Frais de virement	Néant
Commission de non utilisation	Néant
Commission de confirmation	Au taux de 0.05 l'an sur le montant total de la ligne soit 1.000 €



Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec le Crédit Mutuel, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait à Saint-Louis, le 30 septembre 2024

Le Président,



Jean-Marc DEICHTMANN

